

# Le don d'enfants en Polynésie

Parler du don d'enfants en Polynésie n'est pas facile, expliquer est une véritable gageure. Ma grand-mère maternelle avait été "faaamu", elle eut huit enfants, en recueillit trois de plus dont les familles étaient en difficulté (décès, maladie). Deux de ces enfants étaient frère et soeur. Je questionnai un jour sur leur origine. Il me fut répondu qu'ils étaient probablement de nos "fetii" sans quoi "ta grand-mère ne les aurait pas pris". On présente ici, une règle.

Récemment ont eu lieu les "journées de l'enfant faaamu" organisées par l'Association Polynésienne de Recherche, Intervention et Formation (A.P.R.I.F.), où de passionnantes communications ont été données, qui feront l'objet d'une publication dans les mois qui viennent. Ces communications m'ont aidé pour ces quelques lignes de synthèse, dont l'essentiel cependant puise au fond de l'héritage familial... tradition orale... veillées d'avant la télévision. En l'état de ma mémoire et des connaissances ou réminiscences ravivées lors des journées de l'enfant faaamu, cette mini-synthèse est forcément un peu hypothèse, ... je prends des risques.

J'ai peut-être été plus sensible, lors de ces journées, aux interventions de Jean-Marius Raapoto, Jean-Marc Pambrun, Aimeho Ariotima, Martine Petrod (quand la science vient confirmer les intuitions), Marc Cizeron (dans le concret des problèmes rencontrés aujourd'hui). Ici ou là, je leur emprunte leurs mots. Comme beaucoup d'autres j'ai senti et regretté les chemins où promettait de nous entraîner Flora Devatine, dont l'intervention fut écourtée.

## LE CLAN FAMILIAL, PREMIER NIVEAU DES DON D'ENFANTS

Tout commence en fait dans la famille traditionnelle, réalité d'hier dont on retrouve aujourd'hui quelques traces. Cette famille se présente avec l'aïeul ou l'aïeule, ou les deux, les "tupuna", qui constituent le cœur du clan. Ils transmettent la connaissance généalogique et la connaissance des terres. Autour des aïeux, leurs enfants, les conjoints de leurs enfants, c'est le niveau des parents, le "opu hoë". Enfin il y a les enfants des enfants.

C'est dans ce cadre là, que l'enfant circule. Les responsabilités à son égard sont très partagées. C'est dans ce cadre là, d'abord, que l'enfant peut être donné, reçu (on donnera un enfant à un couple stérile... un garçon, là où il n'y a que des filles...etc...), pour des raisons qui apparaissent essentiellement liées à la préservation des terres, à une transmission équitable des droits d'occupation du sol.

## LE CLAN ÉLARGI, DEUXIÈME NIVEAU

A ce premier niveau d'échanges, succède un deuxième espace qui va se situer dans le voisinage immédiat, avec lequel on a souvent des relations de parenté; les terres de voisinage étant souvent, comme le berceau du clan, des parcelles d'un patrimoine plus ancien. C'est là que l'on va peut-être trouver le lointain cousin sans postérité, porteur d'héritage... qui s'est d'ailleurs souvent positionné en demandeur d'enfant. Bien entendu ce parent peut parfois se trouver à distance, quelques fois dans une autre île...

Au-delà du cercle de la parenté élargie, des enfants pouvaient être donnés à d'autres familles, toujours en milieu polynésien. Le don venait alors en marque d'estime particulière, des liens privilégiés étaient ainsi établis ou consolidés entre deux familles. Donne-moi ton enfant, il est digne de mon héritage... je te donne mon enfant, tu es digne de le recevoir.

## LE RÉSEAU D'AMIS

L'espace traditionnel d'échanges d'enfants s'arrête là. Plus tard, lorsque des gens venus d'ailleurs entreront dans ce système d'échanges, on essaiera de les inclure dans la tradition. Souvent ces gens auront été adoptés avant d'être adoptants. Ils se seront vus donner un nom, assigner des charges, des devoirs, un rang dans la société, une place lors des cérémonies...etc...

## UNE INSTITUTION EN BÉTON... AUJOURD'HUI LÉZARDÉE...

La tradition nous fait entrevoir, en définitive, une véritable institution, avec ses finalités (la question des terres n'en est qu'une), ses règles (l'une d'elles par exemple, conservait à la famille biologique tous ses devoirs vis-à-vis de l'enfant, qui avaient à s'exercer si la famille adoptive venait à faire défaut).

Le don d'enfant se pratique encore aujourd'hui. Il touche l'ensemble des îles polynésiennes. Un peu plus de 20% des enfants vivaient en dehors de leurs familles d'origine, en certains endroits. L'inconscient collectif, nous dit-on, reproduit des schémas anciens, donnant vie ainsi à ce que l'on ne peut plus appeler une institution, aujourd'hui que les liens parents-enfants, la transmission des patrimoines, sont régies par le Droit français, aujourd'hui que la famille traditionnelle a éclaté.

Il comporte semble-t-il des aspects positifs, faisant jouer des mécanismes de solidarité (peu d'enfants sont abandonnés), se pratiquant le plus souvent dans le sens d'une amélioration des conditions sociales et éducatives de l'enfant.

## ... RÉCUPÉRÉE, BAFOUÉE...

Les aspects négatifs tiennent en partie à l'absence de règles. Les enfants sont souvent placés, (déplacés) sans qu'aucune sanction juridique vienne confir-



"Rencontre des femmes de Moorea - 1990" (Photo: Veà Porotetani)

mer ce placement. Pour le coup les parents "adoptifs" vont, par exemple, vivre dans l'inquiétude que l'on vienne reprendre l'enfant. On verra aussi des "adoptions" abusives, par les grands parents, des placements malheureux chez des personnes marginales dont les motivations restent douteuses, ou encore des placements "ratés" lorsque les conditions d'accueil ne sont pas favorables. Ici on touche au problème rencontré avec certains enfants "faaamu".

Les aspects négatifs

tiennent encore à la récupération de la tradition par des personnes extérieures venant chercher des enfants dans les familles, en exerçant des pressions, y compris financières. Une certaine d'enfants quitte le Territoire tous les ans.

## UN APPORT ORIGINAL DE LA TRADITION MAÏHI AU MONDE D'AUJOURD'HUI

Au total, une institution naguère solide, bétonnée dans la tradition "maïhi", aujourd'hui lézardée sous

les coups de boutoir de la modernisation, subsistant malgré tout. On ne peut retourner au passé. C'est à la société d'aujourd'hui, avec toutes ses composantes, qu'il revient de colmater les brèches, donner de nouvelles assises, plus solides, à cette institution, afin, puisqu'elle vit encore, qu'elle fonctionne au mieux, pour le bien de la Communauté, et se poser alors, irréprochable, en apport original de la Tradition Maïhi au Monde d'aujourd'hui.

ROCKY MEUEL

## Histoire d'une enfant adoptée

(contribution à la compréhension du "don d'enfants" en Polynésie)

L'histoire qui suit est celle d'une petite fille née à la fin du siècle dernier, en 1877. Elle est à peine âgée de quelques mois qu'elle est donnée à un pasteur protestant en partance pour les îles Cook. L'évangélisation de ces îles a largement été faite, à l'origine, par des tahitiens. Cet homme avait demandé l'enfant. Il était originaire de Moorea où il avait de la parenté. Là-bas, les exigences de la mission le conduisent au bout de quelques années dans une autre île, plus petite, où les conditions de vie excluaient qu'il y emmenât sa fille. Il confie alors l'enfant à une autre famille, pour le temps de son absence.

Ces temps étaient ceux de grands départs, on savait quand on partait, jamais quand on revenait, ni le pasteur, ni son épouse ne reverront leur terre natale. Ils mourront prématurément treize ans après avoir quitté Tahiti. Leur disparition, va remettre en question le devenir de l'enfant et la famille d'origine va être contactée, priée d'exercer ses responsabilités.

L'enfant, âgée de treize ans, revient à Tahiti. Il se lève alors un oncle pour dire "je la veux"... qui se la verra donner. Ce cousin du côté paternel, marié, resté sans descendance, est porteur de patrimoine. Il élèvera l'enfant jusqu'à sa majorité, lui transmettra tout son bien.

L'histoire est terminée. Une enfant est donnée une première fois, parce qu'on la demande. On marque l'estime que l'on porte au couple pastoral sans enfants.

Lorsque l'intérêt de cette enfant le demande, elle est à nouveau placée dans

une troisième famille. Celle-ci l'élèvera sans plus. La véritable "puissance paternelle" est détenue par le pasteur, lorsqu'il disparaît, cette nouvelle famille se sépare de l'enfant, la remet à qui de droit.

La famille d'origine quant-à-elle, sait qu'elle doit reprendre ses responsabilités. L'enfant donnée, puis confiée, n'est jamais abandonnée.

Au sein de cette famille élargie s'est donc trouvé un cousin qui, en dernier lieu, fait office de parent. Ici apparaît une des clés de cette histoire. Une enfant est donnée pour assurer une descendance à qui en est privé. Une famille accueille un enfant et lui assure un patrimoine en héritage, (patrimoine qui reste ainsi, pour ce cas-ci, dans le cadre familial). Et, de fait cette enfant n'aura aucune part dans l'héritage foncier de ses parents biologiques, transmis à une partie de ses frères et sœurs.

La petite fille née en 1877, mourra en 1976, âgée de 99 ans. Toute sa vie elle entretiendra des relations avec la famille du pasteur, son premier père adoptif. Un jour alors qu'elle était âgée d'une quarantaine d'années quelqu'un de la famille d'accueil aux îles Cook, viendra lui rendre visite. On se souvenait encore d'elle là-bas. Elle vécut et mourut sur les terres de son dernier père adoptif. Pendant ses dernières années elle évoquait souvent les uns et les autres et plus souvent le pasteur du début de l'histoire, alors qu'elle vieillissait davantage.

ROCKY MEUEL



"Rencontre des femmes de Moorea - 1990" (Photo: Veà Porotetani)